

# Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

28<sup>e</sup> promotion

## Observatoire de la formation



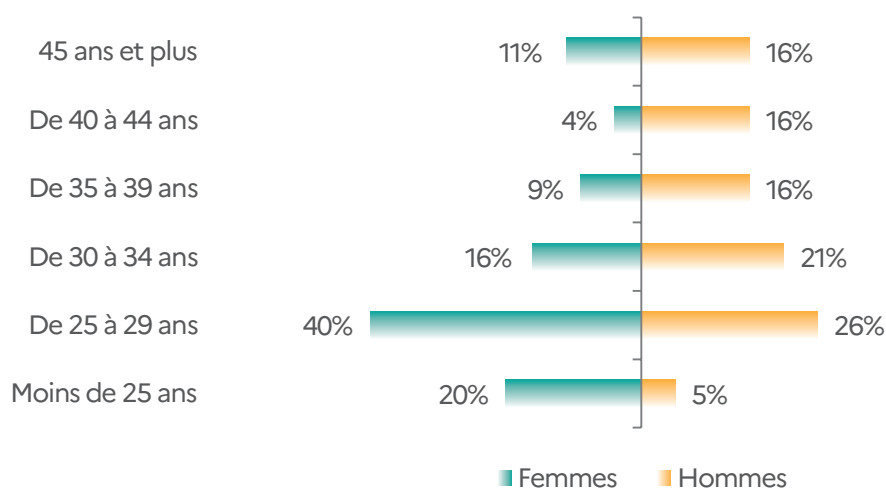
SEPTEMBRE 2023

### À RETENIR

- > 115 élèves entrés en formation le 4 septembre 2023 pour une durée de 2 ans
- > 110 répondants, soit un taux de retour de 96%
- > 83% de femmes et 27% d'hommes
- > Âge moyen : 31,2 ans
- > 53% d'externes, 43% d'internes, 4 élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés
- > Près des trois quarts des élèves ont au moins un bac+3.
- > Les deux principales motivations à devenir CPIP sont de participer à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines.
- > Faire carrière dans le métier de CPIP est la principale perspective des élèves en début de formation.

### Profil sociodémographique

Graphique 1 : Répartition par genre et catégorie d'âges – Proportions

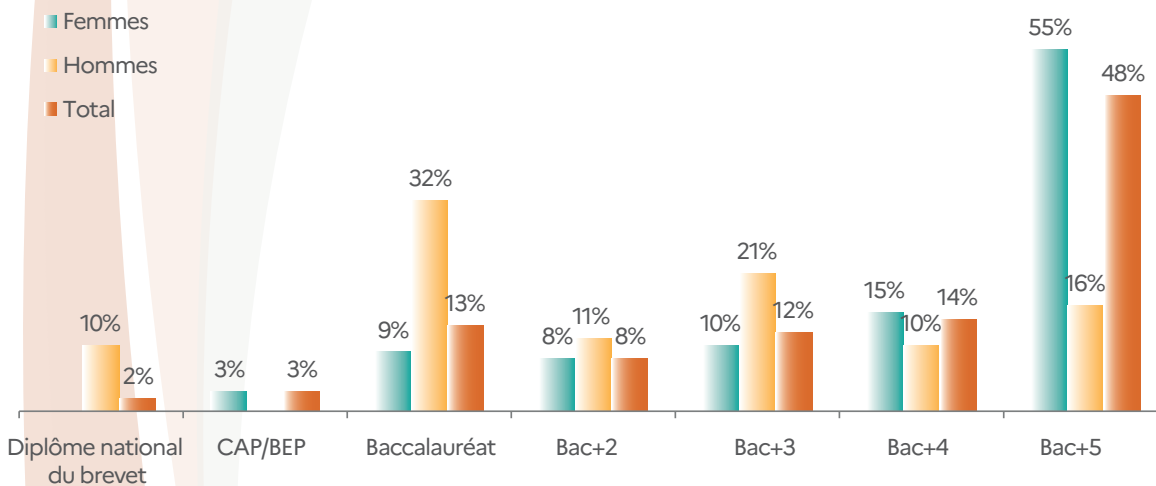


Les élèves sont âgés de 31,2 ans en moyenne, et sont majoritairement des femmes (83%). Les hommes sont plus âgés que leurs collègues féminines : 35 ans contre 30 ans en moyenne. Plus de la moitié des femmes (60%) ont moins de 30 ans, contre seulement 31% pour leurs collègues masculins, qui se répartissent équitablement parmi les classes d'âges au-dessus de 35 ans.

Par ailleurs, les personnes en couple sont majoritaires au sein de la promotion : 55% contre 45% de personnes célibataires.

Les élèves en couple sont principalement des personnes vivant en union libre (29%), les mariés et les pacsés étant présents à hauteur de respectivement 18% et 8%.

**Graphique 2 : Répartition par genre selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions**



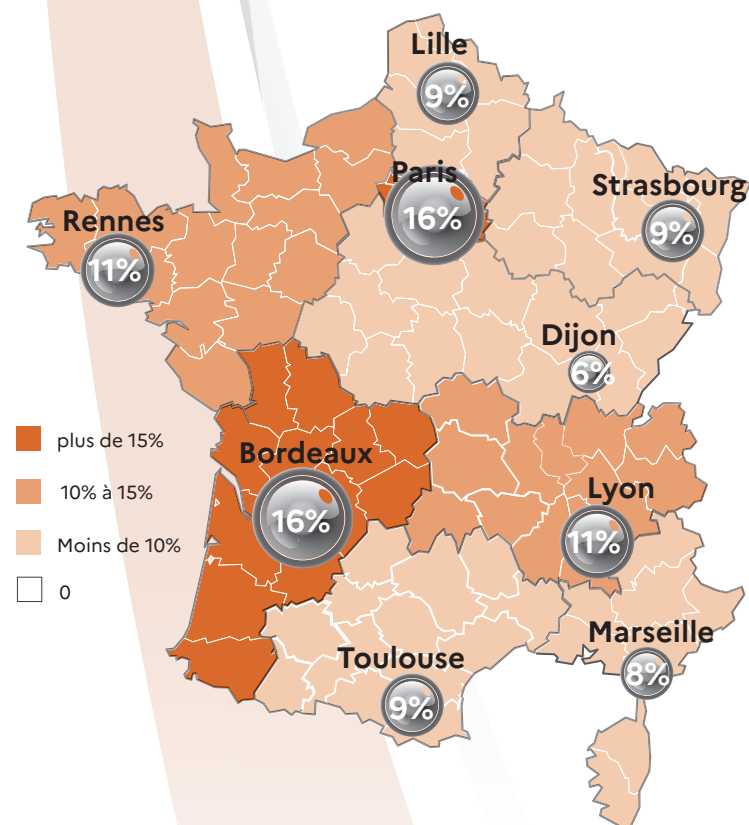
Près de la moitié des élèves CPIP sont diplômés d'un bac+5. Au total, près des trois quarts des répondants sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac+3. Seuls 5% ne sont pas diplômés du baccalauréat.

Les femmes sont largement plus diplômées que les hommes : 55% ont obtenu un bac+5 tandis que 16% des hommes en sont titu-

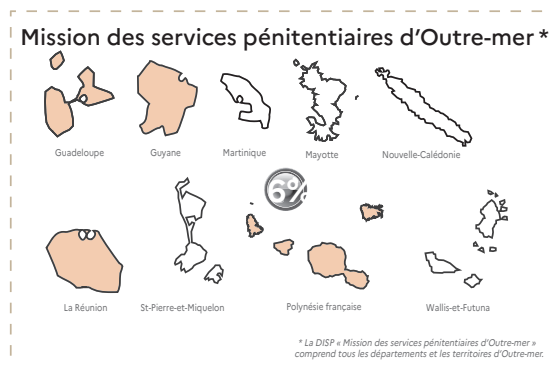
lares. À l'inverse, le niveau baccalauréat uniquement est largement plus déclaré par les hommes (32%) que par leurs collègues féminines (9%).

En outre, plus de la moitié des élèves (57%) sont diplômés en droit.

**Graphique 3 : Répartition par DISP de concours – Proportions**



Avec des proportions équivalentes, les DISP de Paris et de Bordeaux représentent les premières régions d'origine des élèves : 16% en sont issus. Les DISP de Rennes et de Lyon se positionnent au second rang avec toutes deux 11% de répondants. Ensuite, les DISP de Toulouse, Lille et Strasbourg sont mentionnées par 9% chacune. Enfin, 8% des élèves proviennent de la DISP de Marseille et 6% de la Mission Outre-mer, ex-aequo avec la DISP de Dijon.

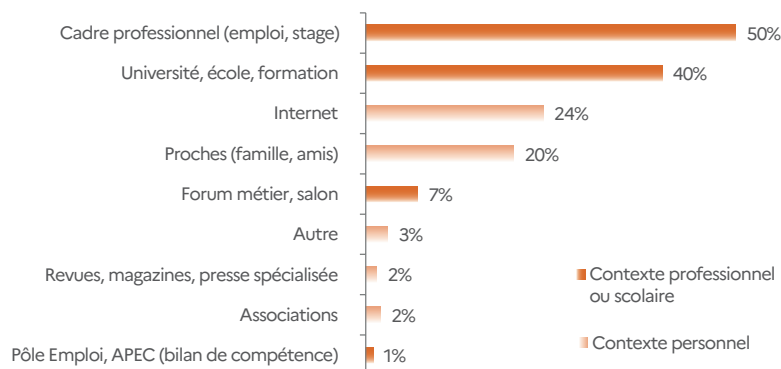


\* La DISP « Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer » comprend tous les départements et les territoires d'Outre-mer.

## Concours, motivations & perspectives professionnelles

Les élèves issus du concours externe sont majoritaires, comme cela est habituellement constaté : ils représentent 53% de la promotion, contre 43% pour les internes. Quatre élèves ont intégré la formation en tant que travailleurs handicapés.

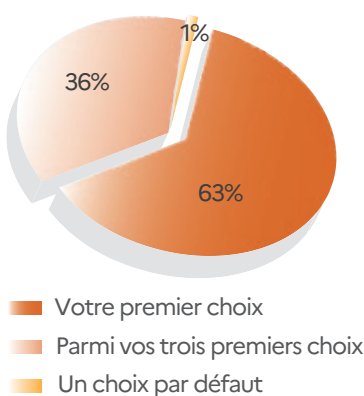
**Graphique 4 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)**



Le cadre professionnel et l'université sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP : ils sont cités par respectivement 50% et 40% des élèves. Ces derniers sont également relativement nombreux à avoir mentionné internet ou leurs proches (à hauteur de respectivement 24% et 20%). Les autres voies de connaissance du concours sont citées par moins de 7% des élèves.

Les diplômés de droit sont 66% à avoir connu le concours par le biais de leur formation, tandis que les diplômés d'autres disciplines ne sont que 7% dans ce cas de figure. À l'inverse, c'est le cadre professionnel qui constitue la plus importante source de connaissance du concours pour ces derniers (76%).

**Graphique 5 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions**



Le concours de CPIP constituait le premier choix de 63% des élèves parmi leurs différentes perspectives professionnelles. Il faisait partie des trois premiers choix pour 36% des répondants, et a été un choix par défaut pour seulement 1% des élèves. Ces résultats sont très similaires à ceux relevés au sein des précédentes promotions.

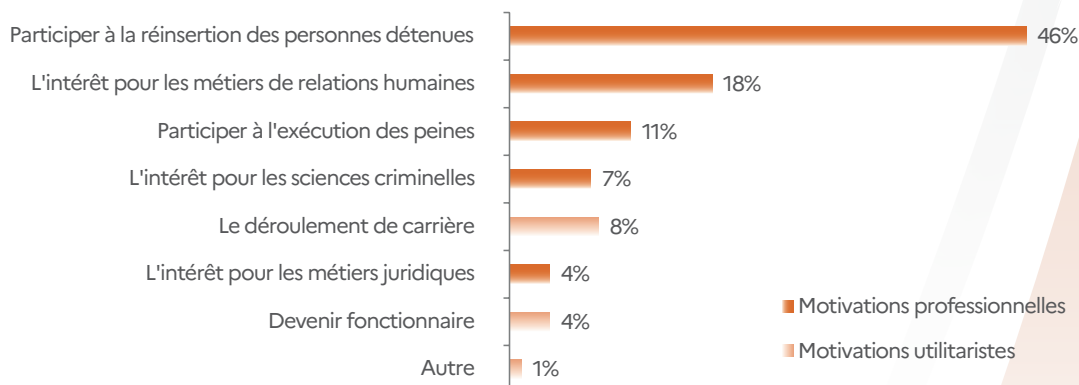
Par ailleurs, nous remarquons que le concours de CPIP est moins souvent le premier choix des diplômés d'un bac+5 que celui des autres diplômés (51% contre 75%).

68% des répondants ont tenté un ou plusieurs autres concours durant l'année précédant leur entrée à l'école, c'est 20 points de plus que la précédente promotion. Ils ont tenté un autre concours en moyenne.

Au total, 23 personnes se sont présentées à d'autres concours de l'administration pénitentiaire : 6 élèves ont passé celui de DSP, 6 également pour le concours de DPIP, 5 lieutenant, 3 CSP et 3 personnes ont déclaré avoir passé un autre concours de l'administration pénitentiaire.

En outre, 17 personnes ont passé un concours hors AP, le plus cité concerne la magistrature (9 répondants).

**Graphique 6 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Proportions**

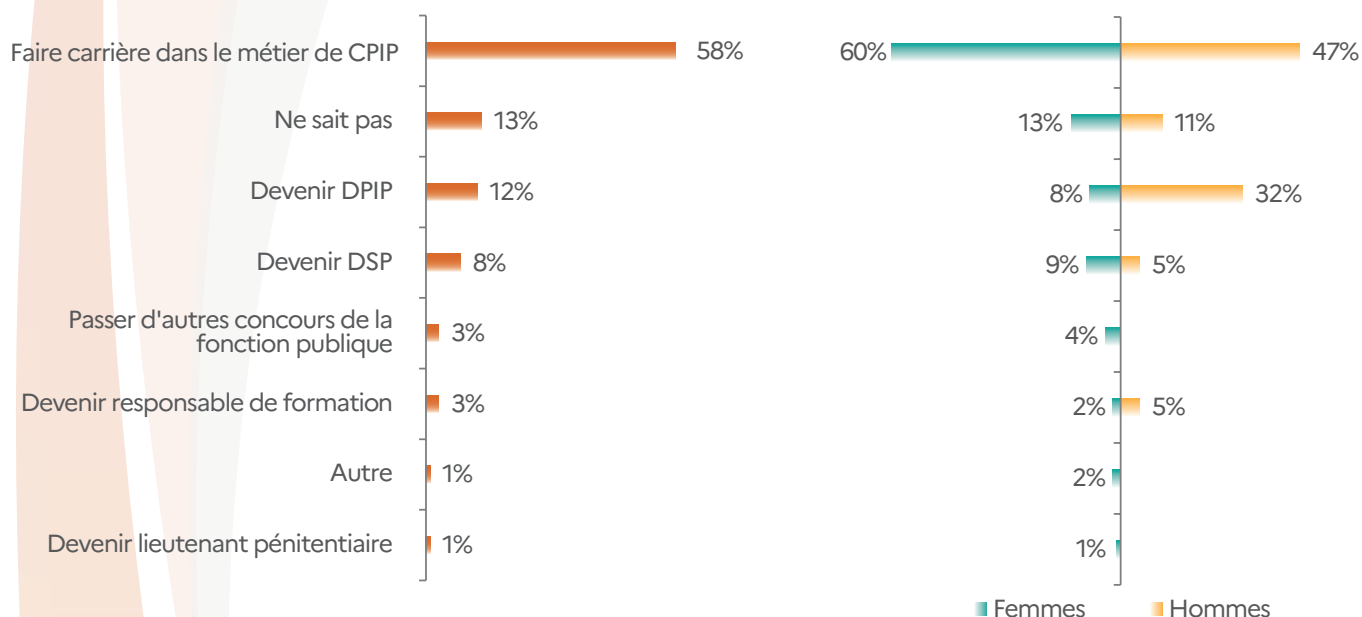


La première motivation des élèves à entrer dans l'administration pénitentiaire est la « participation à la réinsertion des personnes détenues » avec 46% de mentions. Juste derrière, « l'intérêt pour les métiers de relations humaines » est mentionné par 18% des répondants et la « participation à l'exécution des peines » par 11%.

Au final, les motivations professionnelles sont largement en tête

avec 86% de citations contre 14% pour les motivations utilitaires. Parmi ces dernières, le déroulement de carrière se place au premier rang avec 8% des élèves l'ayant mentionné.

## Graphique 7 : Perspectives professionnelles en début de formation – Proportions

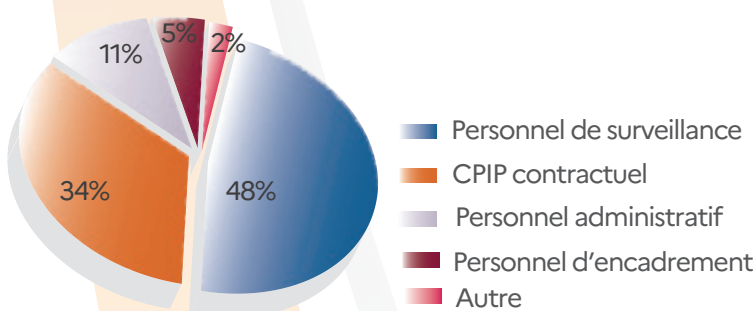


La première perspective des élèves CPIP en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier (58%). En outre, 13% des répondants ne savent pas quel tournant ils donneront à leur carrière. Le souhait de devenir DPIP est mentionné par 12% et celui de devenir DSP par 8%.

Quelques différences apparaissent en fonction du genre : les femmes envisagent davantage de faire carrière dans le métier de CPIP (60% contre 47% des hommes). Leurs collègues masculins sont plus nombreux à envisager de devenir DPIP (32% contre 8% des femmes).

## Expériences professionnelles

### Graphique 8 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Parmi les élèves, 40% relatent avoir déjà exercé au sein de l'administration pénitentiaire. Il s'agit principalement d'anciens personnels de surveillance (48%). Les autres agents sont d'anciens CPIP contractuels (34%), des personnels administratifs (11%) ou encore des personnels d'encadrement (5%).

À l'inverse, parmi les répondants n'ayant jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire (60%), 30% ne l'ont jamais côtoyée. Les autres l'ont découverte majoritairement par le biais de stages (46%) ou dans le cadre professionnel (27%).

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

SEPTEMBRE 2023

Observatoire  
de la formation

Directeur de la publication : Sébastien CAUWEL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99